

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des 6 Vallées

Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec

Il sera procédé **du lundi 14 juin 2021 à 9 heures au mardi 13 juillet 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de trente jours à une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des 6 Vallées, présentée par les Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de : Allouville Bellefosse, Alvimare, Anceaumeville, Ancretieville saint Victor, Anquetierville, Auberville la Campagne, Auzebosc, Auzouville l'Esneval, Barentin, Blacqueville, le Bocasse, Bois Himont, Bouville, Butot, Carville la Folletière, Cideville, Clères, Criquetot sur Ouille, Croixmare, Duclair, EcallesAlix, Ectot-l'Auber, Ectot les Baons, Emanville, Epinay sur Duclair, Eslettes, Flamanville, Fresquiennes, Goupillières, Grandcamp, Grémonville, Hugleville en Caux, Limésy, Lintot, Louvetot, Malaunay, Maulevrier-Sainte-Gertrude, Mesnil-Panneville, Montville, Motteville, Pavilly, Pissy-Pôville, Rives en Seine, Roumare, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Sainte-Austreberthe, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint Martin de l'If, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengueville, Saussay, Sierville, Touffreville-la-Corbeline, Le Trait, Trouville, Valliquerville, Villers-Ecalles et Yvetot, incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE.

La commune de Villers Ecalles est le siège de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du SAGE est le préfet du département de la Seine Maritime.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans les mairies de Villers Eclles, Limésy, Anquetierville, Rives en Seine, Barentin, Bois Himont, Maulévrier Sainte Gertrude, Epinay sur Duclair, Pavilly, Louvetot, Sainte Austreberthe, Saint Martin aux Arbres, Fresquiennes, Saint Martin de l'If, Touffreville la Corbeline, Duclair, Saint Pierre de Varengueville et Yvetot aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
 - en version informatique (ou papier) dans les autres mairies des communes se situant dans le périmètre du SAGE,
 - sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique>),
 - sur le site <http://sagedes6vallees.enquetepublique.net>
 - sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête :

- à l'adresse de la mairie de Villers-Ecalles – 22 bis rue Pasteur – 76360 Villers-Ecalles
- par voie électronique, à l'adresse : sagedes6vallees@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais sur le site du registre électronique.

Pour conduire cette enquête, une commission d'enquête est désignée :

- Monsieur Jean-Luc Lainé, chef département hygiène/sécurité environnement à la retraite, président,
- Madame Martine Hédou, cadre dans l'industrie pharmaceutique, retraitée, membre de la commission,
- Monsieur Joël Laboulais, militaire de carrière, retraité, membre de la commission.

La commission d'enquête ou l'un de ses membres recevra les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- mairie de **Villers-Ecalles**: lundi 14 juin 2021 de 9 h à 12h
- mairie de **Limésy**: mercredi 16 juin 2021 de 15 h à 18 h
- mairie d'**Anquetierville**: jeudi 17 juin 2021 de 15 h à 18 h
- mairie de **Rives en Seine**: samedi 19 juin 2021 de 9 h à 12 h
- mairie de **Barentin (maison citoyenne)**: mardi 22 juin 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Bois Himont**: mardi 22 juin 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Maulévrier Sainte Gertrude**: jeudi 24 juin 2021 de 9 h à 12 h
- mairie d'**Epinay sur Duclair**: samedi 26 juin 2021 de 9 h à 12 h
- mairie de **Pavilly**: lundi 28 juin 2021 de 9 h à 12 h
- maire de **Louvetot**: mardi 29 juin 2021 de 14 h à 17 h
- mairie de **Sainte-Austreberthe**: mardi 29 juin 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Saint Martin aux Arbres**: jeudi 1er juillet 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Fresquiennes**: vendredi 2 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- mairie de **Saint Martin de l'If**: lundi 5 juillet 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Touffreville la Corbeline**: mardi 6 juillet 2021 de 16 h à 19 h
- mairie de **Duclair**: mercredi 7 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- mairie de **Saint Pierre de Varengueville**: samedi 10 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- mairie d'**Yvetot**: mardi 13 juillet 2021 de 14 h à 17 h

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Elena Marquès - Animatrice du SAGE des 6 Vallées - syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec – 213 Ancienne Route de Villers – 76360 Villers Ecalles (02 32 94 00 74).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.